

Demande de résidence Aquitaine-Hesse septembre & octobre 2016

ÉCLA Aquitaine invite les écrivains, illustrateurs et traducteurs de la grande région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une bourse associée à une résidence d'écriture en Allemagne. Cette résidence croisée (une auteure allemande sera reçue en Aquitaine au printemps 2016) est issue des accords de coopération entre le Land de Hesse et la Région Aquitaine et d'un partenariat entre Écla et le Hessischer Literaturrat (Conseil de la littérature hessois) en vue de développer les initiatives permettant l'expression et le rayonnement des écrivains français et allemands.

- Le séjour est d'une durée de 2 mois, en septembre et octobre 2016.
- Hébergement dans un appartement de la Villa Clémentine à Wiesbaden (Allemagne).
- Bourse d'écriture de 3 000 € nets, octroyée par ECLA Aquitaine.
- Prise en charge du voyage aller-retour France-Allemagne

Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- vous avez au moins deux livres déjà publiés à titre individuel ou collectif, à compte d'éditeur ;
- vous résidez depuis au moins 1 an dans l'un des 12 départements de la nouvelle région : Charente (16), Charente maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87) ;
- vous avez un projet d'écriture (ou d'illustration ou de traduction) à développer pendant la résidence.

Date limite de dépôt du dossier : 30 mars 2016

Prénom NOM

Indiquez le département de votre domicile : 16 – 17 – 19 – 23 – 24 – 33 – 40 – 47 – 64 – 79 – 86 – 87

Domaine littéraire de votre projet

- roman, fiction poésie récit essai littéraire
 bande dessinée littérature jeunesse traduction littéraire

Fait à

Le

Signature

Vous

NOM (état civil) Prénom

Pseudonyme éventuel (nom d'auteur)

Date de naissance / / Lieu de naissance

Nationalité

Adresse domicile

Code postal Ville

Téléphone Courriel

Langues parlées

Blog ou site internet

• L'écriture (ou l'illustration) est-elle votre principale source de revenus ? OUI - NON

• Quelle est votre situation professionnelle et source de revenus habituelle
.....

• Êtes-vous affilié • à l'Agessa ? OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

• à la MDA ? OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

• Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ? OUI - NON

• Numéro de sécurité sociale

• Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse d'écriture ou d'une résidence ? OUI - NON

Si oui, précisez la ou les années et le nom de l'organisme qui vous l'a accordée
.....
.....

Votre projet d'écriture en résidence

> Titre (provisoire ou définitif)

> Présentation de votre projet, en quelques lignes (une présentation plus détaillée sera jointe au dossier) :
.....
.....
.....
.....

> Êtes-vous déjà en contact avec un éditeur pour ce projet ? OUI - NON

Si oui, lequel (ou lesquels)
.....

Le cas échéant, merci de joindre une lettre d'intention de l'éditeur pressenti ou le projet de contrat.

> Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet ? OUI - NON

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande (accord / refus / en attente)
.....

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

IMPORTANT ! NE PAS RELIER NI AGRAFER CES DOCUMENTS,
qui seront scannés pour transmission aux membres du jury.

- **Le présent formulaire** (pages 1 et 2) **rempli et signé.**
- **Un justificatif de domicile** (facture EDF, Gaz, quittance de loyer) datant de moins de 3 mois
- **Une lettre de motivation** précisant les raisons de votre demande, vos attentes, votre parcours professionnel et votre situation personnelle ; situant le projet dans votre œuvre et l'intérêt de le développer en résidence en Allemagne.
- **Une note d'intention : présentation de votre projet d'écriture** en un feuillet minimum : synopsis ou description qui peut être accompagnée d'un extrait de quelques pages déjà rédigées, ou, pour les illustrateurs, de l'envoi d'une maquette et de quelques planches.
- **Votre CV**
- **Votre bibliographie complète.**
Merci de préciser : Titre / éditeur / année de publication / co-auteur éventuel.
Pour les traducteurs, préciser le nom de l'auteur traduit
- Une photocopie de votre **dernier contrat d'édition signé.**
- Le cas échéant, **lettre d'intention de l'éditeur pressenti ou copie du contrat d'édition concernant le projet d'écriture ;**
- **Un exemplaire de vos 2 derniers livres** publiés ou une sélection de 2 de vos ouvrages dans le même domaine que le projet présenté.

Après le choix du jury, Écla conservera les livres du lauréat et retournera les autres à leurs auteurs.

**Dossier complet
à renvoyer au plus tard le mercredi 30 mars 2016**

par courrier à :

ÉCLA Aquitaine

Pôle Vie littéraire « Résidence Aquitaine-Hesse »

Bât. 36-37 rue des Terres Neuves

33130 Bègles

**Vous pouvez également nous adresser votre dossier par courriel
et le compléter en nous transmettant vos 2 livres par courrier
ou en les déposant à Écla au Pôle Vie littéraire.**

Renseignements :

ÉCLA Aquitaine 05 47 50 10 13

Corinne Chiaradia : corinne.chiaradia@ecla.aquitaine.fr / Flore Llopis : flore.llopis@ecla.aquitaine.fr

ANNEXE 1 : Cahier des charges de la résidence

« Résidence Aquitaine-Hesse » septembre et octobre 2016

Cette résidence croisée est issue d'un partenariat entre Écla et le Hessischer Literaterrat, en vue de développer les initiatives permettant l'expression et le rayonnement des écrivains français et allemands ; cette entente s'inscrit en cohérence avec les accords de coopération entre le Land de Hesse et la Région Aquitaine.

Le lauréat allemand vient en résidence à la Prévôté, à Bordeaux au printemps, alors que le lauréat français séjourne à Wiesbaden en automne.

■ CONDITIONS D'ACCÈS

Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- Vous avez à votre actif au moins deux livres publiés à titre individuel ou collectif, à compte d'éditeur.
- Vous résidez depuis au moins 1 an dans la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.
Départements concernés : 16 – 17 – 19 – 23 – 24 – 33 – 40 – 47 – 64 – 79 – 86 – 87
- Vous avez un projet d'écriture à développer pendant la résidence. Genres littéraires éligibles : roman, nouvelles, poésie, récit et essai littéraire, bande dessinée, littérature jeunesse, traduction littéraire.
- Vous êtes disponible du 1^{er} septembre au 31 octobre 2016.

■ NATURE DE LA RÉSIDENCE

Résidence de création > La résidence offrira à l'auteur le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Il pourra consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel.

Il pourra cependant être sollicité pour quelques rencontres professionnelles ou publiques, en librairie, bibliothèque, salon du livre ou milieu scolaire (8 rencontres maximum sur les 2 mois de résidence). Chaque projet de rencontre est soumis à l'accord du résident. D'éventuels frais d'interprétariat sont pris en charge par les structures d'accueil.

Le lauréat aura la possibilité d'assister à la Foire du livre de Francfort, qui se tiendra du 19 au 23 octobre 2016.

Dispositif d'accueil > Les créateurs en résidence seront soutenus dans leur volonté de rencontrer les auteurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations de la région concernée.

Dates du séjour > 2 mois (non fractionnables), du 1^{er} septembre au 31 octobre 2016. Les dates d'arrivée et de départ peuvent varier d'un ou deux jours en fonction des contraintes des auteurs et des aléas de transports.

■ RÉMUNÉRATION DU LAURÉAT

Le lauréat français bénéficie d'une bourse de 3 000 euros net octroyée par Écla Aquitaine. La bourse sera versée, par virement bancaire, en 2 parties : 1 500 euros au départ, 1 500 euros à mi-séjour (1^{er} octobre).

- Rappel : bourses d'écriture et crédits de résidence rémunérés en « droits d'auteurs » sont assujettis au régime de sécurité sociale des artistes auteurs (Agressa ou MDA) : Écla acquittera les cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur.
- Les bourses sont soumises à l'impôt. Elles doivent être déclarées fiscalement comme les autres droits d'auteurs perçus par les bénéficiaires : soit dans la catégorie des bénéfices non commerciaux (régime du Micro-BNC ou régime de la déclaration contrôlée), soit dans la catégorie des traitements et salaires.

■ HÉBERGEMENT

Le lauréat français est accueilli dans un appartement de la Villa Clémentine à Wiesbaden, capitale du Land de Hesse. L'hébergement et le dispositif d'accueil sont fournis gratuitement par les organismes hôtes.

Équipement du logement > cf. fiche technique en annexe 2.

■ TRANSPORTS

- Les frais de transport entre le domicile de l'auteur et Wiesbaden seront pris en charge par Écla, sur la base du prix d'un trajet aller-retour en train.
- Les frais de déplacement sur place, prévus dans le cadre de manifestations ou lectures, à l'initiative de la structure d'accueil, sont pris en charge par l'institution qui reçoit.
- Les résidents reçoivent un abonnement mensuel pour les transports publics urbains qu'ils peuvent utiliser pour leurs déplacements privés.

■ FRAIS DE SÉJOUR

L'auteur aura à sa charge les dépenses suivantes :

- assurances personnelles,
- frais de subsistance,
- déplacements personnels,
- frais de réalisation de son projet.

■ ENGAGEMENTS DU LAURÉAT

L'auteur lauréat s'engage :

- à résider à Wiesbaden pendant deux mois, à la période définie et à renoncer sur cette période à toute autre activité professionnelle, sauf accord préalable ;
- à travailler au projet sur la base duquel il a postulé à la résidence ;
- à promouvoir son œuvre durant son séjour à raison de quelques rencontres professionnelles ou publiques, l'ensemble occupant moins de 30 % du temps de la résidence.

À l'issue du séjour, le lauréat s'engage à tenir Écla informé de la poursuite de son projet. Si ce projet aboutit à une publication, il fera figurer la mention : « L'auteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien d'Écla Aquitaine et du Hessischer LiteraturRat, dans le cadre du programme de résidences croisées Aquitaine-Hesse ». Il s'engage à faire parvenir

2 exemplaires du livre à parution : 1 exemplaire à Écla Aquitaine et 1 exemplaire au Hessischer LiteraturRat.

Le lauréat fera un bilan oral de sa résidence avec Ecla dans le mois suivant son retour en France. Il sera également invité à prendre part au jury l'année suivante, pour désigner le lauréat 2017.

■ SÉLECTION ET JURY

• Les dossiers sont examinés par une **commission de sélection** dans le mois qui suit la date limite de dépôt des dossiers. La commission, mise en place par Écla, est composée de représentants de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, de professionnels du livre et de la lecture et du lauréat aquitain de l'année précédente (2015 : Marianne Desroziers).

• Critères d'évaluation des dossiers de candidature

- > qualité de l'œuvre antérieure ;
- > intérêt du projet d'écriture en regard de la démarche de l'auteur ;
- > qualité de l'argumentation de l'auteur pour justifier la pertinence de son séjour ;

• **Les candidats sont avertis du choix final du jury par courrier signé de la directrice générale d'Écla.**

Cette résidence croisée est une collaboration d'Écla Aquitaine et du Conseil de la littérature hessois :

Hessischer Literaturrat
c/o Hessisches Ministerium für Wissenschaft und Kunst
Rheinstraße 23-25
D-65185 Wiesbaden
info@hessischer-literaturrat.de
www.hessischer-literaturrat.de

Pour plus d'informations sur les résidences de la Prévôté et les précédents lauréats Aquitaine-Hesse, voir le site internet d'Ecla :

<http://ecla.aquitaine.fr/Programmes-specifiques/Residences/Residences-de-La-Prevote>

ANNEXE 2 : Logement



© Benjamin Dahlhoff

hessischer
*liteRatur*RAT

Conseil de la littérature hessois

« Bourse littéraire du Land de Hesse »
Hébergement des boursiers à la
VILLA CLEMENTINE

Les boursiers des régions jumelées avec le Land de Hesse et nos partenaires de projets littéraires sont hébergés à la Villa Clémentine.

La Villa se trouve au cœur de la ville de Wiesbaden. Elle est située près du Kurpark (parc thermal) et de la Wilhelmstraße, grande rue commerçante de la ville.

Le centre ville et son quartier historique, ainsi que la gare et les transports en commun, se trouvent à quelques minutes à pied.

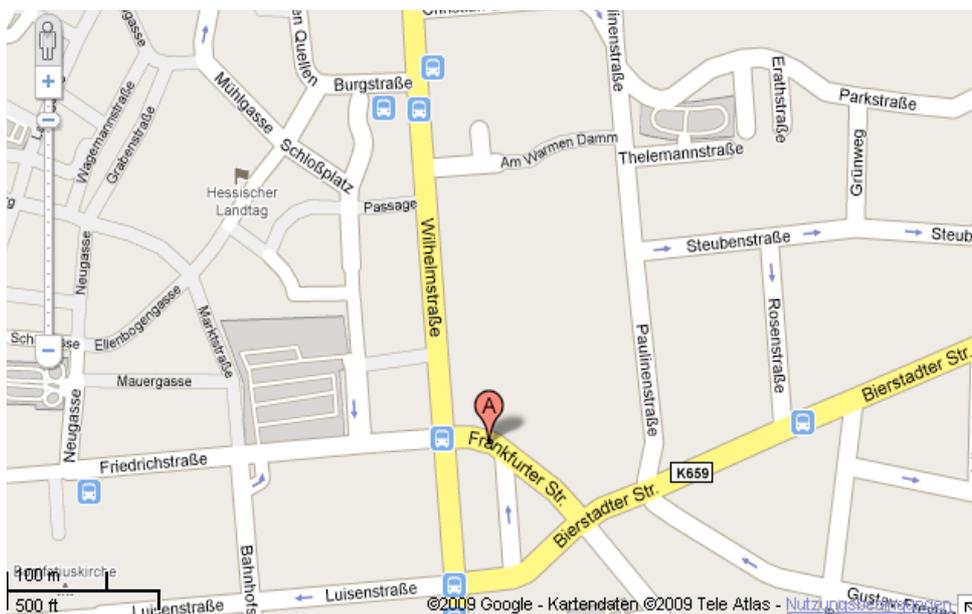
Des rénovations ont permis de créer au dernier étage de la Villa des logements pour les hôtes et les boursiers de la ville de Wiesbaden, de la Maison de la littérature et du Conseil de la littérature hessois.

Aux autres niveaux se trouvent le Club de Presse de Wiesbaden, l'Association des éditeurs et des libraires hessois et la Maison de la littérature de Wiesbaden.

Des soirées sont organisées dans la Maison de la littérature et au splendide « Bel étage » où a été inauguré un Café qui est ouvert toute la journée.

Pour plus d'information sur l'histoire mouvementée et le développement de la villa :

<http://www.literatur-in-wiesbaden.de/5-villa-clementine.html>



Agencement des 3 espaces de logement :

1 appartement, 2 chambres individuelles et des espaces partagés

1 Appartement

- **1 Chambre/bureau**

Lit à deux places

Armoire

Bureau + Chaise

- **1 Salle de détente**

1 Table + 2 Chaises

1 Étagère

- **1 Couloir**

Vestiaire

Range-chaussures

- **1 Salle de bain / toilettes**

2 Chambres individuelles

- **Chambre / bureau**

Lit à deux places

Armoire

Bureau + Chaise

- **Salle de bain commune aux deux chambres**

comprenant des toilettes

(celles-ci sont indépendantes des chambres, leur accès se fait par le foyer)

Pièces communes

- **Foyer**

WiFi

Vestiaires

Ranges-chaussures

- **Salon / salle de détente**

Canapé d'angle

Table de salon

Bahut

Télé (DVBT)

Radio / Lecteur CD

- **Cuisine**

Table + 4 chaises

Machine à laver

Sèche-linge

Cuisine intégrée

Réfrigérateur

Lave-vaisselle

Ustensiles de cuisine,

services de table

Commentaire sur l'hébergement :

La Villa Clementine est un lieu de vie pour la littérature et un endroit de rencontres et de détente en pleine ville. Pour cela, et d'autres raisons comme la proximité de deux grandes routes, il faut s'attendre à un certain niveau sonore.

- La composition des chambres individuelles rend l'accueil des conjoint.e.s ou des enfants problématique. Nous vous prions de nous informer avant la confirmation de bourse si cela vous concerne.
- Utilisation commune de la cuisine, de la grande salle et du couloir d'entrée.
- Comme dans tout lieu public, il est interdit de fumer dans la maison.
- Les animaux ne sont pas acceptés.

Remarque : Le lauréat aquitain de la résidence croisée Aquitaine-Hesse est logé dans l'appartement.